

Le Nord

ADMINISTRATION 15, rue d'Angleterre, 15 - LILLE - 1, rue des Sept-Âgées (Grand-Palais)

CONDITIONS		PUBLICITE	
Par la poste, Un an	20 francs	annonces	la ligne 0,20
Six mois	10 francs	réclamations	0,75
Trois mois	5 francs	faits-divers	1,00
Dépassements non-limitrophes et étranger, port en sus.		Chronique locale	4,00
		Echos	5,00
		Gazette du Nord	6,00

Temps probable. — En France, quelques brèves de pluie ou neige sont probables dans le Nord avec température voisine de la normale.

Il n'y a que les chrétiens qui puissent se vanter que leur Amour est un Dieu.

Un auteur condamné M. DESPIQUES

ERREURS RELIGIEUSES

INSULTE A QUELQUES DOGMES CHRÉTIENS

Sous le couvert de la Religion, les croyances superstitieuses s'établissent dans le peuple ignorant et disposé à tout accepter. Les saints étaient considérés comme des dieux (1) on recherchait leurs restes, ossements ou vêtements, les reliques... Les pèlerinages ou visites aux sanctuaires célèbres par leurs reliques étaient nombreux au Moyen-Âge.

On croyait aussi à l'existence d'êtres surnaturels mais, le diable en fait contre Dieu et soutenu par une légion de démons. On disait que ces mauvais esprits tentaient les croyants...

L'Église ne réfuta pas ces superstitions, elle songea surtout à assurer sa domination intolérante et tyrannique... Elle profita même des croyances superstitieuses pour accroître son influence sur les foules aveugles. « Cours sup. p. 127 et suivantes.

« Sans aucune instruction, le peuple acceptait les croyances les plus absurdes, les superstitions les plus ridicules... Si les hommes du Moyen-Âge vénéraient les saints, ils croyaient encore plus à des esprits mauvais. Toutes ces superstitions dont quelques-uns persistent encore, rencontraient le peuple fanatique et féroce. » Civil. p. 97.

Dans ces pages de Monsieur Despiques, l'hostilité contre l'Église se dégage de tout voile, la haine prend toute mesure et emprunte les accents d'un huguenot du 18^e siècle.

Après pareille sortie, oserait-il poser pour l'innocence en face du catholicisme et demander pourquoi il est condamné par les évêques.

Si parfois à côté de la vraie croyance, il s'est glissé des pratiques vraiment superstitieuses, l'Église n'a pas attendu la mise en demeure de Monsieur Despiques pour lutter contre elles et s'efforcer de les détruire. Qu'il prenne donc la peine, et fait son devoir d'historien, de feuilleter la collection des conciles et des décrétales. Il verra que depuis 18 siècles c'est une guerre sans trêve de l'Église contre les superstitions de tout genre.

Les superstitions sont frustes défendus pour les catholiques ; y mordre c'est déshonorer à l'Église et à Dieu. S'il y a des intellectuels superstitieux, c'est dire qu'il y a de mauvais catholiques.

Mais dire que l'Église exploite les superstitions les plus absurdes pour accroître son influence sur les foules aveugles et assurer sa domination intolérante et tyrannique, c'est tout simplement un mensonge historique.

D'ailleurs tout ce que cite Monsieur Despiques n'est pas nécessairement superstitieux. Il ne manque pas aujourd'hui d'êtres, de chrétiens pas plus ignorants et pas plus superstitieux que Monsieur Despiques qui pensent et agissent de cette sorte. Ce sont précisément ces croyances, qui ne sont pas du tout des superstitions, que nous avons conservées dans notre liturgie.

La vénération des saints et de leurs reliques, les pèlerinages, la croyance au limon sont traités par M. Despiques de superstitions. Et cependant ce sont des croyances et des pratiques imposées ou conseillées par l'Église.

LE CULTE DES SAINTS

Le culte et la vénération des saints et de leurs reliques, les pèlerinages à leurs tombeaux sont à la fois une pratique religieuse qui remonte aux catacombes et une prescription ou un conseil de l'Église.

« Les corps des martyrs et autres saints doivent être vénérés par les fidèles. Par leur moyen, Dieu communique aux hommes de nombreux bienfaits et ceux qui s'attachent qu'aux reliques des saints n'est pas une vénération, aucun honneur, car c'est bien inutilement qu'on se réclame de leur souvenir pour obtenir leur

protection, ceux-là sont condamnables et l'Église les a condamnés depuis longtemps, comme elle les condamne maintenant. » Ainsi parle le Concile de Trente, session XXV.

Cette vénération pour les reliques des plus grands parmi les mortels, des héros de la foi ou de la charité, n'est pas seulement prescrite par l'Église, c'est une pratique justifiée par la raison, le bon sens, la reconnaissance ; elle répond à un sentiment du cœur humain constaté par des faits presque quotidiens.

Au milieu de la foule qui venait voir le cortège funéraire de Pasteur, un individu mettait en vente par morceaux un débris d'une vieille redingote noire « une ancienne redingote de Pasteur lorsqu'il était professeur de chimie à la Sorbonne. » Pour cinquante centimes on avait un petit carré de drap. Une foule d'ouvriers ont acheté ce souvenir ; au bout d'une heure le dernier morceau était vendu. Les journaux racontèrent ce fait comme très respectable et très touchant. Aucun n'eût une parole de blâme.

Monsieur Despiques lui-même ne trouverait certainement rien à critiquer dans cette démonstration de la reconnaissance populaire envers le grand savant. Il traita même beaucoup plus loin, j'en suis sûr.

Qu'on se dispute à prix d'argent la canne de Voltaire ou les sabots de J.-J. Rousseau ; qu'on fasse un pèlerinage (1) à Fernel ou aux Charmettes, au tombeau de Garibaldi ou de Zola, Monsieur Despiques aura certainement applaudi au zèle de ces fervents admirateurs ; ne sont-ce point ses grands hommes de prédilection ?

Souffrez, M. Despiques, que nous préférons le culte de nos Vincent de Paul ou de nos François de Sales aux objets de votre admiration : l'homme aux chemises rouges, le flatteur du Prussien Frédéric, l'insulteur du peuple de France, le « plus mal élevé de nos écrivains » et celui enfin dont on a dit que « personne avant lui n'avait élevé un si haut tas d'immondices. »

LES DÉMONS

Monsieur Despiques traite également de superstition la croyance au démon et à son action dans le monde. C'est une nouvelle attaque à la croyance des chrétiens.

La chute des anges et l'existence des démons est un dogme catholique. Les démons ont été créés par Dieu bons par nature, mais sont devenus mauvais de leur propre volonté. Les anges déchus n'ont pas perdu tout pouvoir sur la nature qui leur était autrefois soumise à cause de leur supériorité hiérarchique. Ils exercent sur l'homme une influence fréquente bien qu'habilement dissimulée. Ils exercent sur l'homme une influence fréquente bien qu'habilement dissimulée, se jouant des facultés organiques, surtout de l'imagination, profitant des dispositions naturelles du corps pour l'incliner au mal.

C'est une vérité de foi primordiale, essentiellement liée au dogme de la chute originelle, théoriquement renfermée dans la doctrine catholique de la Rédemption, historiquement contenue dans le récit de la vie du Sauveur, hautement professée par l'Église catholique dans sa morale, dans ses prières et ses rites, pratiquement constatée dans ses annales et dogmatiquement définie par le 4^e concile de Latran. C'est donc une croyance obligatoire pour les catholiques.

INCREDULES TRÈS CRÉDULES

Si l'on rencontre parfois la superstition avec une religion mal éclairée, on la trouve beaucoup plus souvent avec l'incrédulité. Incrédules très crédules, disait déjà Pascal. Et Portalis ajoutait, au sortir des saturnales superstitieuses de la Révolution :

« Les hommes ne sont jamais plus disposés à tout croire qu'au moment où ils disent librement qu'ils ne croient plus à rien. La superstition est la religion de ceux qui, n'en ont pas ; Vous semez l'irréligion, vous récoltez la superstition. »

Nul siècle n'a formulé tant de négations que notre 18^e siècle et nul autre n'a été plus crédule. Sa suprême intelligence ne lui permettait pas de croire aux traditions d'un autre âge ou aux miracles des saints ; mais il a cru au génie de Casanova, au pouvoir magique de Mesmer, aux miracles de Cagliostro. Il a poursuivi sans miséricorde les prêtres et les religieuses, interdit sous peine de mort le culte catholique ; il a enfanté à Paris le culte de la déesse Raison repré-

sentée sur un autel par la maîtresse de Chamalette.

On ne croit pas au démon et pour rien au monde on ne voudrait être treize à table, comme d'Argens, V. Hugo ou Zola ; pour rien au monde on ne voudrait partir en voyage le vendredi, et quand le vendredi est un treize du mois, cela n'a plus de nom comme périal, et des gens qui se disent raisonnables n'osent pas sortir de chez eux dans la crainte de l'inévitable accident.

De nos jours les progrès de la superstition suivent de près ceux de l'incrédulité.

C'est l'âge d'or de la chiromancie, de l'occultisme et du spiritisme. Il y a à Paris une nombreuse population de devins, somnambules, voyantes, médiums et adeptes de la magie noire.

Dans un seul numéro d'un journal répandu on a pu relever trente et une annonces de ce genre ; on ose même se dire sorcier.

Les journaux qui favorisent cette exploitation de la bêtise humaine ne sont point les journaux catholiques. Les clients habituels de ces aventuriers de la superstition ne sont pas des chrétiens.

La superstition est la religion de ceux qui n'en ont pas. Aussi l'école laïque, comme les livres de Monsieur Despiques, en travaillant à détruire la religion dans le cœur des enfants y prépare un terrain de culture intensive pour les superstitions les plus variées, les plus étranges et les plus pernicieuses.

VERAX.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

M. A MAUBRAY (Belgique), de la Chère-Sœur Sophie, supérieure du pensionnat de Maubray, ancienne supérieure de l'externat du Sacré-Cœur à Cambes, où elle fit le bien pendant trente-trois ans. Un obit sera célébré à Cambes le jeudi, assistant M. le curé de Canteleu, un grand nombre de religieuses de la Providence, beaucoup de ses anciennes élèves auxquelles nous avons reconnu MM. Gantois et Richer, conseillers municipaux.

Un obit sera célébré à Canteleu mardi prochain 10 janvier, à 9 heures, en l'église du Saint-Sépulchre. Nous sommes certains qu'un grand nombre de paroissiens viendront prier pour cette qui se dévoua si longtemps pour la jeunesse de Canteleu.

La commune de LEERS a payé dignement la dette de reconnaissance qu'elle avait contractée envers M. Tribou qui pendant plus de 40 ans a prodigué à ses communiés malades pauvres et riches son dévouement et sa science médicale.

Tous les foyers étaient représentés aux funérailles, la municipalité, les sociétés religieuses, civiles et militaires, les bords de la « Concorde », volants d'un crêpe. C'était un vrai deuil public.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. les docteurs Coubron, Lepiat, Wartel et Turbellin qui exercent dans les communes voisines, ainsi que par MM. Courrier, maire, et Dubois, président de la « Concorde » dont le défunt faisait partie.

Remarqué dans le cortège de nombreux ecclésiastiques et toutes les notabilités du canton. Citons quelques noms : M. l'abbé Duhoit, vice-recteur et M. le chanoine Rambour, pro-recteur de l'école catholique ; M. l'abbé Vazier, vicaire ; M. le chanoine Salembier, beau-frère du défunt, les sympathiques de notre grand établissement d'enseignement supérieur, MM. l'abbé Bonnel, doyen de Wattefos, Cateau, curé de Lys, vice-doyen, Quique et Grison, originaires de Leers, etc.

Les docteurs L'Herbier, P. Fuitrouille, Deville, Desrousseaux, Antefage, Mariage, H. Bouteville, Vanzier, Delecozlerie, Bernard, de Roubaix, et quarante autres médecins de la contrée.

La levée du corps a été faite par M. l'abbé Montouze, curé de la paroisse, où la messe chantée par M. l'abbé Vazier, vicaire, assisté de M. Lepoutre, curé de la Neuville et Mesmacker, vicaire de Leers.

Au cimetière M. le docteur Coubron a rappelé en termes émus la belle carrière du défunt, ses qualités de cœur et d'esprit, son dévouement professionnel, et finit par ces mots :

« Que ce témoignage d'estime et d'affection, que cette assistance nombreuse et attristée, qui conduit le docteur Tribou à sa dernière demeure, apportent un adoucissement à la douleur des siens, et que l'amour du prochain qui a pratiqué à un si haut degré plaie en sa faveur près du Dieu de justice. »

Puis, M. Louis Courrier, maire, en termes non moins éloquentes, s'est fait l'interprète de la population de Leers pour rendre à la mémoire de M. Tribou l'hommage de sa gratitude universelle et saluer, en lui, un vaillant, un dévoué et un généreux de ce noble corps. Il a décrit les scènes de tristesse et de larmes que provoqua la nouvelle de sa mort, et a convié la famille à trouver « sa plus grande consolation dans sa foi, car on peut mourir avec confiance lorsque, comme M. Tribou, on a été tout à sa vie la personnification du devoir et du dévouement. »

Nous renouvelons à M. le chanoine Salembier, à son frère, curé d'Avelin et à toute leur honorable famille, l'assurance de notre pieuse et cordiale sympathie.

« Jeudi, à neuf heures et demie ont eu lieu, en l'église de WASQUEHAL, les funérailles de Mme Louise Duvinage, née Albertine Delplanque, membre de l'Association Sainte-Anne et des confréries paroissiales. Une foule nombreuse est allée honorer par sa présence à la famille Duvinage une marquise de sympathiques et chrétiennes condoléances. On remarquait dans le cortège le groupe

compact de membres de l'Association dont la défunte faisait partie. Plusieurs d'entre eux portaient les coins du poêle. Le deuil était conduit par M. Louis Duvinage, accompagné de M. l'abbé Seynave, son neveu, professeur au petit séminaire d'Hazebrouck ; M. Delplanque-Turbelin, qu'accompagnait M. l'abbé Deannoy, supérieur du petit séminaire, ainsi que les différents membres des familles Duvinage-Delplanque.

On remarquait dans l'assistance les notabilités de la paroisse et des environs. La maîtrise paroissiale, dont M. Duvinage est le président dévoué a interprété la messe de Requiem harmonisée, de Malingre. Pendant l'Offertoire M. Lagache a chanté le « Miserere » de Laurent, et après la Consécration, le « Fidei » de Leperq.

La dépouille mortelle a été déposée dans le caveau de famille.

Mardi ont eu lieu, à ROOST-WA-RENDIN, les funérailles de M. Gustave Paul, décédé dans sa 34^e année, muni des Sacraments de notre Mère la sainte Église.

Une foule considérable vint rendre hommage au caractère doux et bienveillant du défunt et à sa palésence durant sa longue maladie.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

JESUS, MARIE, JOSEPH (7 ans et 7 quart)

ÉCHOS

Monsieur le Coadjuteur sera à Lille du 8 au 21 janvier et recevra 08, rue Royale, les lundi, mercredi, jeudi, de 10 heures à midi et de 3 heures à 6 heures.

ELECTION D'UN CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT

Le « Journal officiel » publie un décret convoquant pour le 22 janvier, les électeurs de Solre-le-Château, à l'effet d'élire un conseiller d'arrondissement.

NOUVELLES MILITAIRES

Recrutement. — M. Curie, capitaine d'infanterie hors cadre, au bureau de recrutement d'Arras, est nommé à dater du 12 janvier, au commandement, par intérim, de ce bureau, en remplacement du chef de bataillon Choisy, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Officiers. — Réserve. — Sont nommés au grade d'officiers d'administration de 2^e classe : les conducteurs de 2^e classe des Ponts et Chaussées Bouché, affecté à la place de Maubeuge (maintenant) ; Berny, à Douai, affecté à la place de Maubeuge.

Un grade d'officier d'administration de 3^e classe : le conducteur de 3^e classe des Ponts et Chaussées Ledent, à Guines (F.-de-C.), affecté à la place de Maubeuge.

Inspection générale de la gendarmerie. — Par décision ministérielle du 27 décembre, M. le général Verand, gouverneur de Lille, est désigné pour procéder, en 1911, à l'inspection générale du 2^e arrondissement, qui comprend les 1^{er}, 2^e et 3^e légions.

PONTS-ET-CHAUSSEES

M. Leroy, conducteur des Ponts-et-Chaussées, cessant de faire partie du cadre d'agents mobiles, est affecté dans le département du Nord au service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais.

TRAMWAYS MONQY

La Société a l'honneur d'informer le public qu'elle vient de mettre à l'essai, tous les jours de semaine, de 1 h. à 7 h. 30, sur la ligne du boulevard R. T. un service à 10 minutes sur Lille-Roubaix, et à 12 minutes sur Lille-Tourcoing.

LES GRÈVES EN BELGIQUE

BANGLANTE COLLISION ENTRE MINEURS ET GENDARMES

Voici quelques détails sur les incidents qui se sont produits dans le bassin de Liège, où la grève générale des mineurs a été proclamée hier.

Quelques jours avant le nouvel an, ainsi que nous l'avons relaté, des grèves partielles se déclarèrent dans les bassins de la province de Liège, motivées, la plupart, par l'application du nouveau règlement minier.

Mardi soir, la grève générale était votée et on comptait environ 200 grévistes.

Dans tout le bassin l'effervescence est grande et les incidents se multiplient.

Hier encore, une collision s'est produite, mais cette fois avec les gendarmes, et de sang a coulé.

Un cortège de grévistes venant de Fiemala, se rendait à la Maison du Peuple de Seneffe, où se tenait une réunion sur la question de la reprise du travail, lorsqu'à Seneffe, il rencontra des gendarmes à cheval. Accablés d'injures, ceux-ci voulurent arrêter quelques manifestants. Ils furent accueillis par une grêle de pierres et plusieurs coups de feu. Le commandant des gendarmes fit alors les sommations d'usage ; mais comme les grévistes ne cessèrent de le harceler, et qu'un gendarme venait d'être atteint au bras, l'ordre de tirer fut donné.

Il se produisit à ce moment une panique étonnante. On releva cinq blessés parmi lesquels se trouvent un gendarme atteint au bras, deux grévistes blessés aux jambes, un jeune homme au pied et une vieille femme qui se débattait de la baguette et qui, saisie d'une balle dans la tête, est dans un état désespéré.

Si une détonation ne survient pas à bref délai, de terribles éventualités sont à redouter. Des troupes de la garnison de Liège sont prêtes à partir pour Seneffe.

GRÉVISTES SOCIALISTES CONTRE OUVRIERS CHRÉTIENS

La grève dans les papeteries de Turnhout (Campine belge), fomentée par les socialistes pour faire pièce au syndicalisme chrétien, s'est poursuivie dans cette région, continue.

Les ouvriers chrétiens ayant obtenu satisfaction ont repris le travail, et les usines ont donc pu, tout au moins partiellement, se remettre en activité. Furieux de cet échec, les « militants » socialistes se livrent à des excès. Chez l'ouvrier chrétien Laurysen, portes et fenêtres ont été brisées ; un autre chrétien nommé Nuyts, a été atteint et grièvement blessé. De jeunes ouvriers chrétiens ont été assaillis et, malgré leur défense, roulés à coups. Ces faits déshonorent définitivement le syndicalisme socialiste dans la région.

Les ennemis du feu sont nos amis

UNE VISITE AUX POMPIERS DE LILLE

Les Lillois peuvent se payer le luxe de « brûler » sans qu'il leur en coûte trop. « Finais les beaux incendies d'autrefois », nous confiait hier un aimable capitaine de sapeurs-pompiers avec qui nous causâmes feu et flammes. « Sauf des exceptions très rares, vous n'aurez plus à enregistrer que des commencements d'incendies. Après tout les journalistes seront seuls à trouver que c'est dommage. »

« Il faut que vous soyez extrêmement armés pour prier ce défi au plus terrible peut-être des quatre éléments ! »

Pour toute réponse il me montra, couvrant la muraille le tableau magnifique-ment ordonné du bataillon. Depuis M. le commandant Bolvin jusqu'au dernier des hommes y avait sa place, facile à reconnaître du premier coup d'œil.

« Les 275 pompiers du bataillon sont répartis en quatre compagnies qui embrassent la ville entière comme d'un réseau protecteur :

« Les 43 hommes de la première compagnie occupent les deux postes des rues Princesse et de l'Harmonie ;

« La seconde compagnie, avec ses 63 hommes fournit les postes de la Houssie, de la Maîtrise et de Fontenoy ;

« La troisième, composée de 52 hommes assure les postes des rues de Flandre, Ialy, Canleu et du Sud ;

« Deux postes à la quarantaine : Pive-Saint-Maurice et rue de Bavaï, desservis par 37 pompiers ;

« Le quatrième et dernier poste est celui de la rue Malus ; c'est celui de l'état-major. »

« Les sinistrés lillois peuvent, en effet, choisir leurs défenseurs et le feu n'a qu'à bien se tenir. Une telle abondance de sapeurs-pompiers est même à envier par toute la ville et le public et vous-mêmes. En cas d'incendie on s'affole, on perd la tête, les voisins téléphonent chacun de leur côté dans toutes les directions. Cependant il n'est pas nécessaire de déranger deux cents hommes pour noyer une maison qui prend feu. »

« En effet, il y aurait à faire toute une éducation des sinistrés. La ligne de conduite qu'il conviendrait d'observer est pourtant bien simple. Téléphoner simplement à la mairie : « Tel numéro est incendié dans telle rue. » Ayez soin de spécifier s'il s'agit d'un véritable incendie, d'un feu de cheminée ou de charbon.

Le téléphoniste de garde à la mairie se chargera lui-même de prévenir les postes intéressés.

« Si le cas en vaut la peine, on vous enverra toujours une compagnie entière, plus l'état-major de Malus. Mais, de grâce, gardez-vous de pousser le feu de la maison, car vous ne pouvez pas empêcher le feu de se propager, et même vous pouvez l'aider à se propager. »

« Nous sommes trop souvent mal avisés et cette année, par exemple, nous avons eu à combattre de grands incendies, nous sommes sortis assez de fois, et même nous, qu'en d'autres années très chargées. »

« J'ajouterais un mot pour la rapidité des appels. Jusqu'ici on a toujours refusé d'installer à Malus un poste téléphonique central. C'est à la mairie que les postes se trouvent. Mais, outre que le téléphoniste de la mairie n'est pas toujours un pompier au courant du service, cet homme est seul, il est chargé d'environ 300 numéros. Vous voyez d'ici les retards qui se produiraient fatalement pour les communications. »

« Or les instants pour nous sont précieux. Songez donc que nos départs de Malus s'effectuent en une minute et demie le jour et en deux minutes la nuit. »

« C'est merveilleux. Comment procédez-vous donc en cas d'alerte. »

« Une sonnerie très forte retentit dans tout le poste. Les hommes dégringolent de leurs deux étages. Les cochers attellent leurs chevaux. »

« Notre aimable interlocuteur nous montre les vaillants coureurs : Polux, Castor, Martin et les autres ; ils sont neuf. Dans son box, curieusement aménagé, chaque cheval a la tête tournée du côté de l'allée centrale ; détaché d'un simple coup de poignet, il se précipite lui-même au poste de son poste. »

« Sur les instants pour nous sont précieux. Songez donc que nos départs de Malus s'effectuent en une minute et demie le jour et en deux minutes la nuit. »

« C'est merveilleux. Comment procédez-vous donc en cas d'alerte. »

« Une sonnerie très forte retentit dans tout le poste. Les hommes dégringolent de leurs deux étages. Les cochers attellent leurs chevaux. »

« Notre aimable interlocuteur nous montre les vaillants coureurs : Polux, Castor, Martin et les autres ; ils sont neuf. Dans son box, curieusement aménagé, chaque cheval a la tête tournée du côté de l'allée centrale ; détaché d'un simple coup de poignet, il se précipite lui-même au poste de son poste. »

« Sur les instants pour nous sont précieux. Songez donc que nos départs de Malus s'effectuent en une minute et demie le jour et en deux minutes la nuit. »

« C'est merveilleux. Comment procédez-vous donc en cas d'alerte. »

« Une sonnerie très forte retentit dans tout le poste. Les hommes dégringolent de leurs deux étages. Les cochers attellent leurs chevaux. »

« Notre aimable interlocuteur nous montre les vaillants coureurs : Polux, Castor, Martin et les autres ; ils sont neuf. Dans son box, curieusement aménagé, chaque cheval a la tête tournée du côté de l'allée centrale ; détaché d'un simple coup de poignet, il se précipite lui-même au poste de son poste. »

« Bravo pour Malus. Mais dans les autres postes, comment les pompiers de permanence s'y prennent-ils pour recruter rapidement leurs collègues ? »

« Cela va très vite. Chaque poste a ses avertisseurs dans tous les quartiers. Ces braves gens courent prévenir tous les pompiers qui sont dans leur tournée. Si l'incendie éclate de jour, la femme ou les enfants du pompier vont, la tenue de service sous le bras, réquisitionner l'homme à l'atelier où il travaille. »

« Et quand le feu sévit dans une commune voisine, Mes-vous savez de la fête ? »

« Les communes qui nous désirent doivent s'entendre, au début de chaque année, avec la Ville de Lille. L'an dernier, six étaient nos clientes : Marquette, Lomme, St-André, La Madeleine, Hellemmes, Lambertain. Trois particuliers étaient aussi nos abonnés. »

« D'ailleurs, en cas de très grave incendie, le Préfet peut nous envoyer très loin : c'est ainsi que nous sommes allés aux dernières grèves d'Armentières et à l'assise de Bailleul, en 1910. »

« Ce n'est pas une sinécure d'être pompier à Lille. Au moins vos braves collègues sont payés en proportion de leur mérite. »

« Les sous-officiers touchent 200 fr. par an ; les caporaux 110 ; les clairons 130 ; les sapeurs de 1^{re} classe 95 ; les sapeurs 70. Cela fait vingt centimes par jour. »

« Les avertisseurs ont des journées de 1 franc. Certes, ils ne volent pas ; ont treize heures tournées d'appel. Ils doivent apporter chaque jour, à l'état-major de Malus les feuilles de service de leur compagnie. »

« Les hommes qui sont libres peuvent gagner une petite journée en passant par les théâtres ou les cirques en temps de foire. »

« A quel âge recevez-vous les candidats-pompiers ? »

« A 18 ans. A 55 ans, s'ils sont incapables de continuer le service, ils ont une retraite de 300 francs. Elle monte à 400 s'ils résistent chez-vous jusqu'à 60 ans. Depuis un an la Ville a décidé aussi d'employer une retraite aux officiers de pompiers. La plupart d'entre nous abandonneront ailleurs cette somme à la société. »

« Vous avez, je crois, une mutuelle fire-insurance ? »

« M. le commandant Bolvin, très aimé de ses hommes et à bon droit, car il est l'âme du bataillon, a fondé cette mutuelle aussitôt après sa nomination, en 1907. Tous les pompiers aujourd'hui en sont parties. Ils versent une cotisation mensuelle de 0,50 et reçoivent en cas de maladie, de pompes et la grande échelle, comme cela est arrivé encore tout récemment. »

« Nous sommes trop souvent mal avisés et cette année, par exemple, nous avons eu à combattre de grands incendies, nous sommes sortis assez de fois, et même nous, qu'en d'autres années très chargées. »

« J'ajouterais un mot pour la rapidité des appels. Jusqu'ici on a toujours refusé d'installer à Malus un poste téléphonique central. C'est à la mairie que les postes se trouvent. Mais, outre que le téléphoniste de la mairie n'est pas toujours un pompier au courant du service, cet homme est seul, il est chargé d'environ 300 numéros. Vous voyez d'ici les retards qui se produiraient fatalement pour les communications. »

« Or les instants pour nous sont précieux. Songez donc que nos départs de Malus s'effectuent en une minute et demie le jour et en deux minutes la nuit. »

« C'est merveilleux. Comment procédez-vous donc en cas d'alerte. »

« Une sonnerie très forte retentit dans tout le poste. Les hommes dégringolent de leurs deux étages. Les cochers attellent leurs chevaux. »

« Notre aimable interlocuteur nous montre les vaillants coureurs : Polux, Castor, Martin et les autres ; ils sont neuf. Dans son box, curieusement aménagé, chaque cheval a la tête tournée du côté de l'allée centrale ; détaché d'un simple coup de poignet, il se précipite lui-même au poste de son poste. »

« Sur les instants pour nous sont précieux. Songez donc que nos départs de Malus s'effectuent en une minute et demie le jour et en deux minutes la nuit. »

« C'est merveilleux. Comment procédez-vous donc en cas d'alerte. »

« Une sonnerie très forte retentit dans tout le poste. Les hommes dégringolent de leurs deux étages. Les cochers attellent leurs chevaux. »

« Notre aimable interlocuteur nous montre les vaillants coureurs : Polux, Castor, Martin et les autres ; ils sont neuf. Dans son box, curieusement aménagé, chaque cheval a la tête tournée du côté de l'allée centrale ; détaché d'un simple coup de poignet, il se précipite lui-même au poste de son poste. »

« Sur les instants pour nous sont précieux. Songez donc que nos départs de Malus s'effectuent en une minute et demie le jour et en deux minutes la nuit. »